

# COMMUNE DE FRENEUSE



# BUDGET PRIMITIF 2024

# NOTE DE PRESENTATION

## RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

*« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

Conformément aux orientations budgétaires présentées lors du conseil municipal du 29 février 2024 dernier, ce budget s'équilibre en intégrant une augmentation des taux des impôts locaux.

---

### Préambule

Le budget primitif 2024 est construit avec affectation des résultats de l'exercice 2023. Le compte de gestion ayant été vérifié et transmis par le Service de Gestion Comptable (SGC). Il est conforme au compte administratif 2023. Ces derniers sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

L'année 2024 est marquée par le passage à la norme M57 de la collectivité. Cette instruction oblige le changement de certaines procédures comptables ainsi que la mise en place de nouveaux documents. Ainsi toutes les collectivités, sauf exception, doivent dorénavant se doter d'un règlement budgétaire et financier (RBF). Ce dernier est passé devant le Conseil municipal du 30 novembre 2023. Il faut, de plus, adopter une délibération fixant la durée des amortissements au prorata temporis.

La M57 prévoit la faculté pour l'exécutif d'effectuer des virements de crédits d'un chapitre à un autre, sous conditions d'autorisation de l'assemblée délibérante. En outre, les chapitres entre lesquels les virements sont réalisés doivent faire partie de la même section (de fonctionnement ou d'investissement). Ces virements sont limités à 7,5% des dépenses réelles de la section. Enfin, cette fongibilité est dite asymétrique: les crédits ne peuvent pas être transférés vers le budget consacré aux dépenses de personnel.

Lorsque des dépenses imprévues sont nécessaires, l'assemblée délibérante peut voter des autorisations de programme et d'engagement de dépenses imprévues. Celles-ci sont limitées à 2% des dépenses réelles de chaque section.

Un plan pluriannuel d'investissement doit également être fourni.

Notre personnel comptable a été formé au passage à la norme comptable et a dû produire un gros travail de mise en conformité, retraitement, apurement et gestion des immobilisations.

I Section de fonctionnement

**I-1 Les dépenses de fonctionnement**

DEPENSES		BP 2020+DMs	BP 2021+DMs	BP 2022+DMs	BP 2023+DMs	BP 2024
Chapitre 011	charges à caractère général	908 024	906 424	1 046 876	1 654 608	1 340 957
Chapitre 012	charges de personnel	2 062 180	2 062 180	2 212 180	2 422 180	2 349 515
Chapitre 014	atténuation de produits				5 497	
Chapitre 022	dépenses imprévues	196 818	63 130	12 722	97 791	
Chapitre 023	<i>virement à la section d'investissement</i>	<i>1 135 802</i>	<i>1 882 120</i>	<i>1 541 219</i>	<i>1 186 257</i>	<i>1 388 498</i>
Chapitre 042	opérations d'ordre entre sections	222 902	127 981	123 473	145 414	226 628
Chapitre 65	autres charges de gestion courante	286 540	253 959	301 029	251 953	251 142
Chapitre 66	charges financières	54 443	49 048	51 177	48 241	44 972
Chapitre 67	charges exceptionnelles	1 600	1 600	3 215	3 200	70 809
Chapitre 68	dotations aux provisions		0	7 862	18 419	37 889
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 868 309</b>	<b>5 346 442</b>	<b>5 299 753</b>	<b>5 833 559</b>	<b>5 710 410</b>

La construction du budget 2024, intègre le report des résultats 2023, ainsi que les restes à réaliser.

Il permet de financer les investissements 2024 à hauteur de 1 388 498 €, inscrit au chapitre 023 en dépense de fonctionnement et au chapitre 021 en recette d'investissement. En fonctionnement, sont prévus 5 710 410 € en dépenses et recettes.

**CHAPITRE 011 :**

Le budget de ce chapitre est en baisse de 19% par rapport au budget primitif de l'an dernier, soit -313 K€.

Cette diminution est liée à une demande de plus d'économies quant au fonctionnement courant.

Ainsi les agents du service technique interviendront en régie plutôt que de faire appel à certains prestataires, notamment sur les interventions bâtementaires, la médiathèque commandera moins de livres, les animations et festivités seront encore plus parcimonieuses...

**CHAPITRE 012 :** Une revalorisation des grilles salariales de 5 points a été faite au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Néanmoins, plusieurs axes d'économie ont été validés. Le BP 2024 laisse apparaître une baisse sur ce chapitre de près de 70K€. Plusieurs postes ne seront pas reconduits ou remplacés, dès lors où cela ne nuira pas au bon fonctionnement du service public.

**CHAPITRE 014 :** La commune ne relève pas du prélèvement obligatoire sur les logements sociaux de la commune, au titre de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

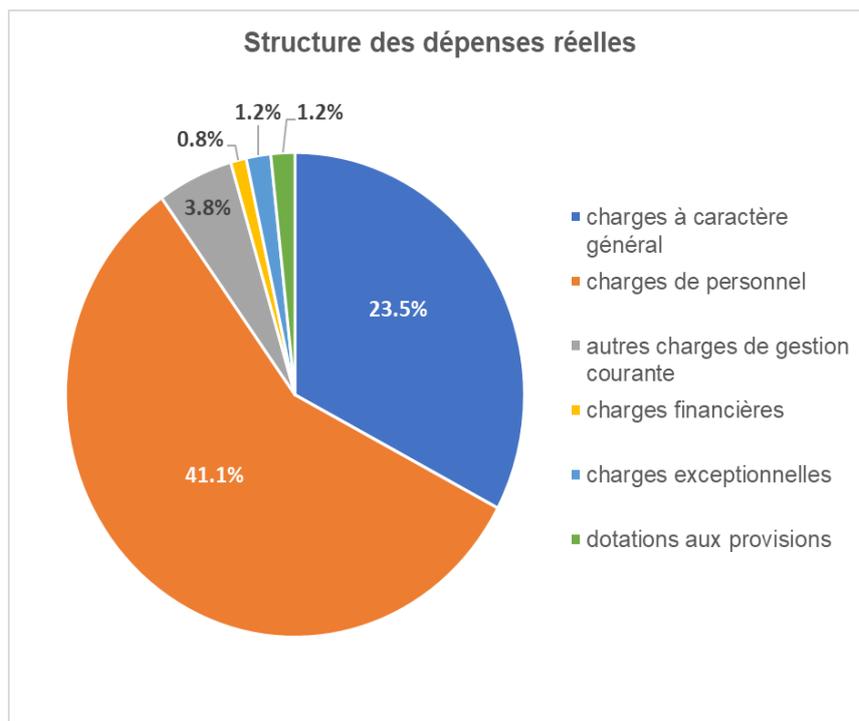
**CHAPITRE 022 :** ce chapitre n'existe plus dans la nouvelle norme comptable M57. En revanche, la fongibilité entre chapitres (hors chapitre 012 – charges de personnel) permet, à hauteur de 7.5%, d'équilibrer sans avoir à procéder à des décisions modificatives.

**CHAPITRE 042 :** Dotations aux amortissements des immobilisation incorporelles (bâtiments, matériels...) pour 226 628 €, les amortissements sont comptabilisés pour la même somme en recettes d'investissement au chapitre 040. L'augmentation par rapport à 2023 se justifie par la réalisation d'investissements. Nous pouvons citer l'achat de 10 TNI et une quarantaine d'ordinateurs pour les écoles. Les alarmes anti-intrusion ont été changées. De même, un renouvellement important des équipements de sécurité, vêtements de travail et autres matériels techniques a été plus que nécessaire. Enfin, une nouvelle aire de jeux pour l'école maternelle de Paul Eluard a été inaugurée.

**CHAPITRE 65** : Hausse de la subvention au CCAS à hauteur de 43 000 €, contre 40 000 €, droit d'utilisation des logiciels hébergés en augmentation pour faciliter l'utilisation en dématérialisé. Et prise en compte d'un jugement de 31,5K€.

**CHAPITRE 66** : Les charges financières annuelles doivent augmenter (intérêts d'emprunt + ICNE intérêts couru non échus) réalisées en 2023 à 56 K€, elles sont calculées à 65K€ pour 2024. Un prêt bancaire est arrivé à échéance fin 2023 ; ne générant que 1075€ d'intérêts. Aucun recours à un emprunt complémentaire n'est envisagé.

**CHAPITRES 67 et 68** : L'enveloppe pour 2024 est valorisée à 109 K€ qui intègre notamment une provision de 33,5K€ pour un référé RH.



## I-2 Les recettes de fonctionnement

RECETTES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté	1 680 585	2 241 183	2 105 105	2 202 546	1 566 482
Chapitre 013 atténuation de charges	50 000	50 000	54 500	50 000	95 000
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre	110 386	0	0	2 142	10 164
Chapitre 70 produits des services	292 314	292 314	290 380	327 600	426 500
Chapitre 73 impôts et taxes	1 888 125	1 971 458	2 075 252	2 373 701	505 443
Chapitre 731 fiscalité locale					2 170 105
Chapitre 74 dotations et participations	780 826	725 413	719 526	793 968	849 016
Chapitre 75 autres produits de gestion courante	65 874	65 874	54 791	83 003	86 700
Chapitre 76 produits financiers				0	0
Chapitre 77 produits exceptionnels	200	200	200	600	1 000
Chapitre 78 reprises sur provisions	0	0	0	0	0
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 868 309</b>	<b>5 346 442</b>	<b>5 299 753</b>	<b>5 833 559</b>	<b>5 710 410</b>

**CHAPITRE 002** : Concerne le résultat 2023 reporté pour partie en recette de fonctionnement (1.566.482 € au RF 002) et en recette d'investissement (715 950 € au RI 1068). Le résultat est l'exact reflet de l'année 2023, les comptes administratifs et de gestion 2023 étant arrêtés. L'affectation du résultat prévoit des investissements de 400 K€ sur l'exercice 2024.

**CHAPITRE 013** : Concerne les remboursements de rémunération du personnel en maladies. Le BP 2024 tient compte du réalisé 2023.

**CHAPITRE 70 :** Recettes prévues en hausse par rapport au BP 2023. Malgré un budget plutôt prudent, ces dernières ont été augmentées en regard au CA 2023 (425K€). Les futures redevances pour occupations du domaine public pourraient voir une amélioration des recettes.

**CHAPITRES 73 et 74 :** Impôts et taxes, les prévisions sont en hausse de 5.4 % par rapport au CA 2023. Une augmentation de la base de la TF, ainsi qu'une volonté d'augmenter de 3 points les impôts directs locaux est la conséquence de cette dernière. La TLPE est estimée pour 2024 à 22 K€.

	CA 2022	CA 2023	BP 2024	Ecart
<b>73- IMPOTS ET TAXES</b>	2 305 468 €	2 481 669 €	2 675 548 €	7.81%
<b>74- DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS</b>	851 394 €	862 257 €	849 016 €	-1.54%
<b>TOTAL</b>	3 156 862 €	3 343 926 €	3 524 564 €	5.40%

**CHAPITRE 75 :** Les locations de salles entrent dans les recettes, votées fin 2023.

### I-3 Récapitulatif du budget de fonctionnement

**PREVISIONNEL BP 2024 :**

		DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CREDITS PROPOSES</b>	5 710 410 €	4 143 928 €
	<b>REPORT DE RESULTATS</b>		1 566 482 €
	<b>TOTAL</b>	5 710 410 €	5 710 410 €

En fonctionnement, sont prévus 5 710 410 € en dépenses et recettes. Ce budget est en baisse de 2% par rapport au budget primitif (5 833 559 €) de l'an dernier, soit -123 K€.

## II Section d'investissement

### II-1 Le financement de l'investissement

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, auxquelles on retranche les intérêts de la dette.

(Euros courants)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
<b>Population</b>		4266	4320	4320
<b>Recettes réelles de fonctionnement produits</b>	3 386 492 €	3 730 135 €	3 994 562 €	4 133 764 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	2 867 366 €	3 276 473 €	3 720 726 €	4 012 423 €
<b>Epargne de gestion</b>	519 126 €	453 662 €	273 836 €	121 341 €
<b>Intérêts de la dette</b>	47 813 €	49 427 €	48 241 €	44 972 €
<b>Epargne brute</b>	471 313 €	404 235 €	225 595 €	76 369 €

L'épargne brute atteint 225 595 € en 2023, contre 404 235 € en 2022. Cette dernière contribue à financer en partie les dépenses d'investissement. Le recours à l'emprunt permet également de financer les grands projets.

Néanmoins, l'épargne nette, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) doit pouvoir venir équilibrer l'amortissement annuel du capital. En 2023, cette dernière peine à couvrir les 232 K€ nécessaire.

L'épargne brute au BP 2024 est prévue à 76 369 €.

Le taux d'épargne brute (Epargne brute / dépenses réelles de fonctionnement) s'élève à 6% en 2023 contre 12% en 2022. Ce taux nous montre que des recettes en investissement deviennent plus que jamais nécessaire et flèchent les projets à fort taux de subvention au détriment de ceux non subventionnables.

La capacité d'endettement d'une collectivité exprime le rapport entre le stock de dettes, détenu par la collectivité au 31 décembre et l'épargne brute dégagée la même année en section de fonctionnement. Le plafond à ne pas dépasser en la matière s'élève à 12 ans pour un budget principal d'une commune. C'est le « plafond national de référence » fixé par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Une cible plus prudente comprise entre 8 ans et 10 ans est toutefois à privilégier pour le bloc communal.

Freuseuse : Encours dette / épargne brute : 6.5 ans en 2023.

## II-2 Les dépenses d'investissement

	CA 2022	CA 2023	RAR 2023	BP 2024 + RAR
Chapitre 001 - résultat d'investissement reporté	493 379	118 176		224 353
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	19 802			8 000
Chapitre 13 -	-	600		
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	-			
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	2 142		10 164
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	2 142	4 669		10 000
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	232 286	232 286		183 631
<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>	<b>502 266</b>	<b>437 260</b>	<b>91 597</b>	<b>2 652 870</b>
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	-			-
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	-			-
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	-			-
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>756 496</b>	<b>1 114 217</b>	<b>91 597</b>	<b>3 089 019</b>

**CHAPITRE 16** : Il comprend le remboursement annuel du capital de la dette, représenté par les emprunts contractés. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune rembourse 3 emprunts, pour un capital restant dû de 1 487 K€, un prêt étant arrivé à son terme fin 2023. Le prêt de la caisse des dépôts et consignation est indexé sur le taux du livret A. Il a donc doublé à compter de cette année, passant de 2 à 4%.

Détail :

Organisme	Début remb	Fin	Nominal	Capital annuel	Intérêts	ICNE	Taux 24	Cap restant dû au 31/12/24
Caisse des dépôts et consignations	01/05/16	24/03/35	1 000 000 €	50 000 €	24 000 €	14 667 €	4.00	550 000 €
Caisse Epargne	01/01/15	31/12/23	500 000 €	48 423 €	- €	- €	0	- €
Caisse Epargne	01/01/09	01/01/29	1 500 000 €	75 000 €	19 110 €	- €	4.506	300 000 €
Caisse française de financement local	01/12/18	01/09/32	820 000 €	58 031 €	6 699 €	461 €	1.226	454 469 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 820 000 €</b>	<b>231 454 €</b>	<b>49 809 €</b>	<b>15 128 €</b>		<b>1 304 469 €</b>

**CHAPITRE 020** : Les dépenses imprévues n'existent plus sous la norme comptable M57.

**CHAPITRE 21** : il est budgétisé à zéro du fait du fonctionnement de la commune par opération.

**OPERATIONS** :

	CA 2022	CA 2023	RAR 2023	BP 2024 + RAR
Opération 84 - Tvx divers chantiers	-	37 811	1 776	1 116 050
Opération 107 - Urbanisme	815			15 000
Opération 108 - Acquisition matériel administratif	12 183	20 107		5 000
Opération 116 - Tvx dans les écoles	231 108	135 887	2 126	31 076
Opération 125 - Acquisition matériel de transport	-			25 000
Opération 137 - Cimetière	15 530	11 872		37 650
Opération 138 - Mairie	78 615	23 003		43 000
Opération 148 - Stade Jean Pierre Bauve (terrain foot)				20 000
Opération 149 - Acquisitions foncières	31 687			
Opération 150 - Aménagement salle des Fêtes	22 145	4 760		1 000
Opération 154 - Rue Curie				-
Opération 155 - Centre Technique Municipal	9 657	7 699	4 603	14 603
Opération 157 - Tennis - Club House	-	3 418		50 000
Opération 158 - Rue C de Gaulle				
Opération 159 - Centre de Loisirs	8 511	17 831		10 000
Opération 160 - Espaces Verts	12 396	819		5 000
Opération 162 - Réfection aménagement voirie	27 697	30 360	17 862	113 862
Opération 163 - Restaurant Scolaire	22 152	45 853	567	10 567
Opération 166 - Pole Paramédical				-
Opération 167 - Travaux Rue du Général Leclerc	-			-
Opération 168 - ADAP	-			
Opération 169 - Cabinet médical	1 707			
Opération 170 - Bâtiment communal de logements	3 756	1 159		5 000
Opération 171 - Petites villes de demain	23 040	21 420		25 000
Opération 172 - ASVP Police Municipale	-			400
Opération 173 - Vidéo protection	-			160 000
Opération 174 - Enfouissement de réseaux - Eclairage Public	622	53 406	64 662	934 662
Opération 175 - Maison des associations	644	21 856		20 000
Opération 178 - Médiathèque				10 000
<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>	<b>502 266</b>	<b>437 260</b>	<b>91 597</b>	<b>2 652 870</b>

Les opérations font l'objet de prévisions au titre du plan pluriannuel d'investissement (PPI), comme débattu lors du ROB.

#### **PPI 2024 :**

Le plan pluriannuel d'investissement a été calculé de manière à intégrer les travaux ou prestations subventionnés, ainsi que ceux qui sont urgents et nécessaires même sans aide extérieure.

Le tableau prend en compte les dépenses prévues en 2024 (en jaune), tout en gardant en mémoire les projets pour les années suivantes (en blanc).

Nom de l'investissement	Montant TTC	Sub.	%	D 2024
Informatique dt serveur et fibre noire	176 100	0	0.0%	19 000
Eclairage public tranche 1 - Belles côtes -	530 000	213 546	48.4%	530 000
Eclairage public tranche 2 suite	600 000	241 750	48.4%	0
Tennis	400 000	0	0.0%	0
Aire de jeux bord de Seine T1: 30 K€	100 000	20 833	25.0%	0
Chemineements doux T1 cochonettes 55K€	250 000	104 167	50.0%	0
PVD études	12 000	0	0.0%	0
Presbytère - maison des associations	232 000	49 300	25.5%	0
Enfouissement réseaux	302 000	126 000	41.7%	302 000
Rénovation Ecoles + restaurant scolaire + études	15 000 000	6 250 000	50.0%	25 000
Cimetière dont ossuaire, colombarium et rénov tombes	314 000	0	0.0%	34 000
Caméras Marche T1: 150 K€ et T2: 50K€	200 000	100 000	60.0%	160 000
Feux tricolores	80 000	0	0.0%	40 000
Sécurisation D113 Arrêts bus et barrières piétons	228 000	0	0.0%	24 000
Terrain	150 000	0	0.0%	-
PLU	50 000	4 167	10.0%	15 000
<b>TOTAL</b>	<b>18 624 100</b>	<b>7 109 763</b>	<b>46%</b>	<b>1 149 000</b>

### II-3 Les recettes d'investissement

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Chapitre 001 - résultat d'investissement reporté	0	0	
<i>Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement</i>			1 388 498
Chapitre 024 - Produits de cessions d'immo		0	35 000
Chapitre 10 - (1068) Excedents de fonctionnement capitalisés	487 330	205 485	715 950
Chapitre 13 - subventions d'investissement reçues	195 797	29 961	555 595
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	802	0	0
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	279 787	145 414	226 628
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	2 142	4 669	10 000
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers	165 842	185 251	157 349
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 131 699</b>	<b>570 780</b>	<b>3 089 019</b>

Le financement des investissements 2024 est essentiellement fait par l'affectation du résultat 2023, imputé au RI 1068 en intégrant le montant total des RAR 2023 en dépense d'investissement. Il se monte à 715 950 €

Plusieurs subventions ont été demandées en vue de faire baisser le reste à charge de la commune et notamment pour la vidéo protection, l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux, les études pour les écoles, ...

Ainsi les financeurs suivants ont répondu favorablement à nos démarches : La Région, le Département, l'Etat (DSIL, DETR, Fonds vert, FIPD, SEY).

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » regroupe l'ensemble des dépenses et recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement ...). Les dépenses de fonctionnement du chapitre 042 sont toujours égales aux recettes d'investissement du chapitre 040.

Chapitre 024 : Les cessions de biens immobiliers. Nous avons signé l'acte de cession en mars 2024 pour un montant de 35K€.

La société gérante du terrain de camping a été rachetée et le nouveau gérant ne souhaite pas investir dans un rachat pour le moment. Le terrain avait été proposé à 195K€ à la vente.

### II-3 Récapitulatif du budget d'investissement

#### PREVISIONNEL BP 2024 :

		DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>CREDTES PROPOSES</b>	2 773 069 €	1 700 522 €
	Dont opérations	2 652 870 €	
	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVEST</b>		1 388 498 €
	<b>RESTES A REALISER</b>	91 597 €	- €
	<b>REPORT DE RESULTATS</b>	224 353 €	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 089 019 €</b>	<b>3 089 019 €</b>

### III Résultats 2023

Les **résultats de l'exercice et de clôture 2023** sont arrêtés, le compte administratif 2023 ayant été vérifié par le trésorier, ils sont donc en conformité avec le compte de gestion 2023.

Les résultats de l'exercice et de clôture 2023 sont les suivants :

#### **Résultats de l'exercice 2023 :**

##### **I -Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 3 916 817.74 €
- Recettes : 3 996 703.69 €

Soit un résultat 2023 excédentaire de fonctionnement de 79 885.95 €

##### **II- Section d'investissement :**

- Dépenses : 676 957.12 €
- Recettes : 570 779.60 €

Soit un résultat 2023 déficitaire d'investissement de - 106 177.52 €

#### **Résultats de Clôture 2023 :**

##### **I -Section de fonctionnement :**

- Résultat de clôture 2022 + 2 408 030.76 €
- Part affectée à l'investissement 2023 - 205 485.04 €
- Résultat de l'exercice 2023 +79 885.95 €

Soit un résultat de clôture 2023 excédentaire de fonctionnement de 2 282 431.67 €

##### **II- Section d'investissement :**

- Résultat de clôture 2022 - 118 175.91 €
- Résultat de l'exercice 2023 - 106 177.52 €

Soit un résultat de clôture 2023 déficitaire d'investissement de - 224 353.43 €

#### **Restes à réaliser :**

- Dépenses : 91 596.55 €

– Recettes : 0 €

L'affectation des résultats 2023 sera la suivante :

Investissement	Déficit investissement (Imputation DI 001)	-224 353,43
	RAR Dépenses	91 596,55
	RAR Recettes	0,00
	Excédent/déficit de financement net (excédent d'invest - RAR)	-315 949,98
Fonctionnement	Excédent net au 31/12/2023 intégrant le bénéfice de fonctionnement antérieur reporté	2 282 431,67
	Virement à la section d'investissement : imputation RI 1068	715 949,98
	Affectation à l'excédent reporté RF 002 (Excédent de fonctionnement - affectation au RI 1068)	1 566 481,69